ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-37

Objet : Dématérialisation de la diffusion des pièces écrites au Conseil de Territoire ainsi qu'au Bureau

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS:

- ADENOT Dominique - ADOMO Caroline - AMAR Sophie - AVOGNON ZONON Clémence - DALLEAU Isabelle - BARNOYER Thierry - BEAUDOUIN Patrick - BEGAT Jean-Philippe - BENISTI Jacques Alain - BENSOUSSAN Éric - BERRIOS Sylvain - BRETILLON Jean-Marie - CADEDDU Jean-Luc - CAILLEREZ Adrien - CAMPOS BRETILLON Caroline - GAUTRAIS Jean-Philippe - CANALES Chantal - CAPITANIO Olivier - CAPORAL Chrysis - CARPENTIER Agnès - CARTIGNY Pierre

- CERCLEY Nicole - CHAMBRE MARTIN Brigitte - CHARDIN Sylvie - CHAULIEU Stéphane - CHETARD Catherine

- CIPRIANO Philippe - CLODONG Nicolas COCQ François - DELECROIX Pierre-Michel - DOSNE Olivier - DRAI Carole - DUVAUDIER Michel - FACCHINI Monique - FAUTRE Christian - FENASSE Delphine - GAILHAC Benoît - GAILLARD René - GICQUEL Hervé - GRESSIER Jean-Jacques - HERBILLON Michel - HOUDOT Florence - IEANNE Laurent - KARACA Sengul

- LE BIDEAU Dominique - LE GUILLOU Patrick - LEBEAU Pierre - LIBERT-ALBANEL Charlotte - LOUVIGNÉ Robin - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - MARTIN Jacques J.P. - MEDINA Marc - OUDINET Michel - PANNETIER Gilles - PARRAIN Mary France - PASTERNAK Jean-Jacques - PETTENI Henri - PINEL Vincent - RASETTI Christine - SEMO Igor - SPILBAUER Jean-Pierre - TOLLARD Virginie - TRICOCHE Annie - VISCARDI Jacqueline - VOGUET Jean-François

- ZELIOLI Valérie

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,

- KENNEDY Marie

- LAFON Laurent

- LAMBERT Gérard

- LACHELACHE Nassim

- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
- Madame HERBERT Delphine a donné pouvoir à Monsieur GICQUE Adarsé, de réception en préfecture
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOC 0947249400078; 20160329-16-37-DE Date de l'életransmission : 04/04/2016

Date de réception préfecture : 04/04/2016

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame CANALES Chantal

«Le Président du Conseil de territoire certific que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET : Dématérialisation de la diffusion des pièces écrites au Conseil de Territoire ainsi qu'au Bureau

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la diffusion de l'information auprès des Conseillers de Territoire est assurée par les moyens matériels que l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois juge les plus appropriés,

CONSIDERANT que, dans un souci d'économie et de gain de temps dans la préparation des Conseils de Territoires, tout en garantissant une bonne fiabilité de transmission des documents nécessaires au travail des élus, il est proposé que les Conseillers de Territoire reçoivent ces éléments par voie électronique,

CONSIDERANT que le support utilisé pour cette transmission sera une plate-forme avec un lien « élus » sécurisé (identifiant et mot de passe),

CONSIDERANT, toutefois, que les documents relatifs à chaque Conseil de Territoire pourront toujours être transmis aux élus qui en feraient explicitement la demande, sous forme papier,

CONSIDERANT, par ailleurs, que chaque élu rapporteur au Conseil de Territoire aura toujours sur table, le jour du conseil, une copie papier des éléments lui permettant de présenter son dossier et une copie papier de l'ensemble des documents présentés en Conseil sera également disponible pour les élus le jour du Conseil,

CONSIDERANT qu'il est à noter que la mise en place de cette plateforme « élus » nécessite un développement spécifique qui sera effectué par la société de service équinoxes, le coût de ce développement étant estimé à 350 € HT.

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la dématérialisation de la diffusion des pièces écrites aux Conseillers de Territoire de l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois,

APPROUVE le développement spécifique du site Internet pour permettre la dématérialisation des pièces écrites à diffuser aux Conseillers de Territoires.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Président,

Accusé de réception en préfecture acques JP MA094-249400078-20160329-16-37-DE

Date de télétransmission : 04/04/2016 Date de réception préfecture : 04/04/2016